

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 42/2020

Demande d'acquisition et d'installation de quatre modules externes provisoires au Collège de Prazqueron pour accueillir quatre classes - Demande de crédit complémentaire

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la COFIN) constituée par

- son Président : Philippe Muggli
- ses membres : Simon Lob, Ornella Morier, Philippe Noël, Philippe Urner

s'est réunie une première fois le lundi 3 février 2020 en présence de Monsieur le Syndic Daniel Crot, de MM. les Municipaux Luigi Mancini et Blaise Jaunin, ainsi que de M. Arik Issler architecte, afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Nous les remercions pour les informations complémentaires fournies et pour les réponses à nos questions.

La commission s'est encore réunie le mardi 11 février 2020 afin de statuer et rédiger son rapport.

Préambule :

En avril 2019, nous avons accepté dans l'urgence le préavis 30/2019 pour l'acquisition et l'installation de 4 pavillons externes provisoires au Collège de Prazqueron afin d'accueillir 4 nouvelles classes pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Au vu du coût élevé, un rapport de minorité proposait d'installer comme alternative des « Portakabins », mais sans succès.

Le projet initial a été établi par l'architecte M. Olivier Lyon, l'exécution des travaux devant être suivie par notre bureau technique. Toutefois, vu leur surcharge de travail du moment, un mandat d'exécution a pour finir été confié, encore une fois dans l'urgence, à M. Arik Issler, architecte vivant dans la Commune et conseiller communal.

Ce dernier a dû organiser en 5 semaines la préparation du terrain et des fondations en vue de la réception des pavillons à la date prévue en juillet 2019. Il a dû établir les plans d'exécution, lancer les soumissions (8 envoyées, 3 reçues et la moins chère acceptée) et gérer les imprévus de la creuse du terrain au jour le jour.

Analyse :

Les CHF 160'000.- demandés dans le présent préavis sont justifiés par des « impondérables » qui ont effectivement compliqué et renchéri la construction. Ce montant de CHF 160'000.-, dûment contrôlé et âprement négocié à la baisse par notre architecte M. Issler, ne peut donc plus être réduit.

Le surcoût de ce projet provient de plusieurs facteurs, en grande partie parce qu'il n'a pas pu se réaliser au premier emplacement prévu. Il en a découlé diverses dépenses non attendues :

- Le terrain vers l'Esplanade est légèrement en pente. Il a donc fallu prévoir un soubassement et une rampe d'accès.
- D'anciennes fondations en béton non répertoriées ont dû être démolies.
- Il a fallu installer des canalisations EC/EU plus longues que prévues.
- Des canalisations électriques et de fibres optiques traversaient le terrain alors qu'elles étaient censées être en bordure. Il a donc fallu les déplacer et les rallonger.
- Les fondations avec des pieux métalliques ont été problématiques, car la découverte de deux blocs de mollasse a entravé la creuse, et donc ralenti et rendu difficile leur installation. A noter que ces pieux métalliques sont à la base plus chers que ceux en béton, mais en revanche, ils sont démontables et réutilisables.
- L'amendement de la Municipalité voté en avril 2019 de CHF 90'000.- pour financer l'augmentation de la taille des classes de 72 à 78 m2 n'était pas suffisant.
- Malgré les coûts négociés à chaque étape par notre architecte, si nous avions eu plus de temps pour faire jouer la concurrence, nous aurions vraisemblablement pu obtenir de meilleures conditions.
- La demande de crédit du préavis 30/2019 ne prévoyait qu'un montant de CHF 18'000.- pour les « divers et imprévus », bien trop modeste par rapport à l'ampleur du projet.

A noter finalement qu'il n'était pas prévu d'accès pour les handicapés. Mais entre-temps, l'AVACAH (Association vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes handicapées) a exigé la pose d'une rampe, ainsi qu'un accès aux toilettes du collège de Prazqueron pour les personnes à mobilité réduite, soit CHF 46'000.- non attendus. Un délai de 3 ans est prévu pour cette mise en conformité. Le coût est estimé entre CHF 30'000 et CHF 40'000.-, hors crédit complémentaire, et fera l'objet d'une demande ultérieure.

Position de la COFIN :

Ce dépassement de crédit est malheureux et résulte en partie par l'urgence et la précipitation dans lesquelles ce projet a dû être mené. Il est à souligner que le respect du délai de fin août 2019 tient quasiment du miracle !

Nous ne pouvons donc malheureusement qu'accepter ce crédit complémentaire. Toutefois, nous regrettons vivement d'avoir été mis devant le fait accompli. Notre ressenti est le même que lors du préavis initial en avril 2019 avec l'impression d'être pris en otage.

Une consolation tout de même, selon les dires de la Municipalité, les usagers des pavillons se sont montrés très satisfaits de leur nouvel environnement.

La COFIN espère que les futurs projets importants à réaliser dans notre commune se dérouleront de manière plus sereine, afin d'en contrôler les coûts et d'éviter dans la mesure du possible de telles demandes de crédit complémentaire.

Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 42/2020 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 42/2020, adopté lors de la séance de Municipalité du 27 janvier 2020
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e :

1. d'accepter ce Préavis municipal tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit complémentaire de Fr. 160'000.- pour les plus-values enregistrées au final par rapport au crédit accepté le 11 avril 2019 ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante, ou au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
4. d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 11 février 2020

Le rapporteur :



Ornella Morier

Les autres membres :



Philippe MUGGLI
Président



Simon LOB



Philippe NOËL



Philippe URNER